



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

**LA FSU TERRITORIALE PARIS**

## **Les élections municipales oui... mais sans pression**

A l'approche des élections municipales, certain.es collègues nous ont remonté des problématiques "d'obligation" de présence pendant les scrutins électoraux, au détriment de leurs situations personnelles.

Afin de faire respecter les droits, notre syndicat a demandé à la direction un rappel des règles et procédures en matière d'heures supplémentaires à l'ensemble des services concernés par l'organisation des élections notamment.

### **Heures supplémentaires oui, mais avec l'accord des agent.es...**

La DDCT nous a **bien confirmé que les heures supplémentaires ne peuvent être imposées** et doivent se faire avec l'accord de l'agent.e.

La DDCT a envoyé une note à l'ensemble des directeurs/trices générales des services des mairies d'arrondissement afin de faire respecter les procédures d'heures supplémentaires de manière générale, incluant également les heures d'élections.

La note indique que *"les heures supplémentaires résultant d'une demande préalable de la hiérarchie soumise à l'accord de l'agent, il revient à la chaîne hiérarchique de s'assurer du bon dimensionnement des dispositifs avant leur mise en œuvre."*

**Ce qui veut dire que c'est "vous" qui décidez si vous souhaitez effectuer des heures et qu'on ne peut pas vous l'imposer.**

Alors n'hésitez pas à faire respecter vos droits et, si besoin, à nous remonter toutes difficultés, que nous transmettrons à l'administration qui nous a assuré donner une attention particulière sur ce sujet.

Nous savons combien, par manque de salaires décents, des collègues acceptent de nombreuses heures supplémentaires. Mais nous restons vigilants à vos droits de les refuser et de faire attention à la surcharge de travail que cela peut occasionner dans une période déjà très lourde en sortie des festivités de vœux organisées par les mairies (à la population, service déconcentré, etc...).

SUPAP-FSU reste à votre écoute en cas de besoin pour faire valoir vos droits et préserver vos conditions de travail.

**Et surtout bonne année 2026**

**La section DDCT de SUPAP FSU à votre ECOUTE tous les jeudis matin au 01 44 68 13 93  
Contactez-nous au standard ou par mail à [ddctsupapfsu@gmail.com](mailto:ddctsupapfsu@gmail.com)**